

Cercle Nautique de Loctudy

Siège sociale: Boulevard de la mer 29750 Loctudy

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 FÉVRIER 2020

Le huit février deux mille vingt à 18h30 à la salle polyvalente de Loctudy, place de la mairie, les membres de l'association « Cercle Nautique de Loctudy » se sont réunis en assemblée générale sur invitation du conseil d'administration faite par voie de presse et par convocation individuelle ;

Une feuille de présence a été signée par chaque membre entrant en séance d'assemblée.

Carole ROPERT préside la séance en qualité de présidente de l'association.

Marie-Andrée JUSTIN est secrétaire et choisi comme scrutateur de la séance.

Les personnalités présentes sont :

Mme ZAMUNER Christine (maire de Loctudy),

M. COSNARD Sylvain (adjoint municipal en charge des associations et de la communication avec les commerçants)

M. QUIDEAU administrateur du Comité Départemental de Voile 29 et de la ligue de Bretagne.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, montre 49 votants sur les 978 inscrits.

18h30 début de l'assemblée générale extraordinaire

Ordre du jour :

Modification des statuts (Vous pouvez consulter les nouveaux statuts qui vous seront présentés lors de l'assemblée sur notre site www.cnloctudy.com)

Prise de parole de Mme ROPERT, présidente : « Nous nous réunissons en assemblée extraordinaire pour voter les nouveaux statuts. Le quorum n'étant pas atteint conformément à l'article 24 des statuts actuels (un quart de votants soit 245 adhérents), nous ne pouvons procéder au vote ce jour. Nous nous réunirons en assemblée extraordinaire dans un délai de 15 à 40 jours, pour voter les nouveaux statuts ».

Prise de parole de M. Folgoas : le fonctionnement actuel du club montre qu'il faut vraiment dépoussiérer nos statuts car il y a environ 800 membres qui ne sont là que l'été.

Intervention de M. Pigeaud qui demande si la commission des statuts se réunira pour retravailler certains points restants à affiner. Réponse de la présidente : la commission sera réunie très prochainement et les statuts modifiés mis en ligne.

M. Quideau intervient : les statuts de la fédération sont en cours de modification, ils seront présentés prochainement (juin 2020)

L'assemblée extraordinaire est clôturée à 18h40.

19h début de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer conformément à l'article 21 des statuts.

La présidente Carole ROPERT ouvre la séance à 19h00.

Elle déclare les textes des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents :

- Rapport moral de la présidente, Mme Carole ROPERT
- Rapport financier, Expert-comptable de Ouest Audit Conseil
- Rapport d'activité, Yann TROLEY, Maxime COUILLAUD et Louis FOLGOAS
- Projets 2020, Yann TROLEY
- Budget prévisionnel, Yann TROLEY
- Élections du tiers sortant : Laure CALLAREC, Dominique GAILLARD, Naïg LE CORRE, Jacques BESNARD et Lucile ACQUITTER.

1. Rapport moral par la présidente, Carole ROPERT :

Je vous remercie pour votre présence ce soir, C'est un plaisir de vous accueillir chaque année lors de notre assemblée générale qui est le point d'orgue dans la vie d'une association.

C'est l'occasion pour nous tous de nous retrouver pour retracer l'année passée et nous projeter dans l'avenir.

Je remercie tout particulièrement nos partenaires et élus présents ce soir, qui nous soutiennent et nous suivent toute l'année : Christine Zamuner, maire de Loctudy : Sylvain Cosnard, adjoint aux associations et au commerce ; Patrick Quideau, administrateur du CDV et de de la Ligue de Bretagne ainsi que François Dubin de la SNSM.

Je souhaite avoir une pensée ce soir pour Luc Bramoullé qui nous a quittés brutalement le 26 décembre dernier. Membre du CNL, policier municipal à Loctudy, papa d'un ancien régatier, nous garderons tous de lui le souvenir d'une personne heureuse de partager de bons moments sur l'eau avec ses amis et toujours disponible pour le club.

Je souhaite aussi remercier Claude Pochard, notre doyen du club, membre depuis les débuts du CNL et membre du Conseil d'Administration depuis de nombreuses années, qui nous a annoncé sa démission en octobre dernier.

Chaque année, je me pose devant ma feuille et me dis que je ne dois pas faire un copier-coller du rapport moral de l'an passé. Mais la vie d'une association est si riche, si tumultueuse, si imprévisible que c'est impossible. Tant de choses nouvelles se passent en une année !

Lors de la dernière assemblée générale, je vous ai fait part en toute transparence des difficultés financières que le CNL rencontrait. Nous avons mis en place un business plan sur 5 ans. Le travail paie. C'est un engagement de tous au quotidien. Des salariés permanents avant tout et je remercie tout particulièrement le directeur, Yann Trolley mais aussi Céline, Maxime, Philippe qui a quitté ses fonctions en novembre dernier et Anne-Marie.

Je remercie également Georges Cannic qui nous apporte toute son expertise.

Le Dispositif Local d'Accompagnement qui nous a permis de lister des actions sur les 3 années à venir nous a été d'une grande aide. Pour continuer à vivre, il faut innover, bousculer les schémas et oser.

Le CNL doit être un lieu d'ouverture, qui propose de nouvelles activités et qui se tourne vers tous les publics.

Les balades gourmandes en kayak ont été un grand succès cet été. Au-delà de nos attentes. Tous ont été heureux de pouvoir se retrouver sur l'eau, découvrir la rivière de Pont l'Abbé et goûter des produits locaux.

Tout comme les ateliers de cuisine animés par Marie-Andrée Justin qui ont pour thème les algues. Les 2 premiers ateliers étaient complets. Les participants pour la plupart n'avaient jamais franchi les portes du CNL et reviendront. Qui pour un nouvel atelier, une location, pour être bénévole ou tout simplement venir profiter de notre terrasse l'été.

Je souhaite que le CNL soit un lieu de rencontres, de convivialité, d'ouverture autour de la mer et qui fonctionne toute l'année, été comme hiver.

L'arrivée d'une nouvelle permanente dans l'équipe pour remplacer Philippe, Clémence, va être un bel atout pour le club. Et je ne vous cache pas que je suis contente d'avoir une recrue féminine au sein de l'équipe d'encadrement !

Une association ne peut vivre sans ses bénévoles. C'est notre richesse. Cette année encore, ils se sont mobilisés autour d'événements pour animer la vie du club mais aussi celle de la commune. Des régates (les Cap Corse, l'Open de France, la régata des 2 estuaires...), le repas de l'été, les portes ouvertes, la tenue du bar...

Cela renforce les liens, l'esprit de club et laisse à tous de bons souvenirs. Je les remercie tous et sais pouvoir compter sur eux.

Pour ma part et d'un point de vue plus personnel, je vis ma fonction de présidente comme un challenge. Faire rayonner le CNL est mon credo. Je donne énormément de mon temps pour cela. Je ne demande aucune reconnaissance personnelle, telle est la définition du bénévole. Et c'est avant tout un travail d'équipe. Je remercie d'ailleurs les membres du Bureau et du Conseil d'Administration et encore une fois nos permanents.

J'ai toujours été jusqu'ici dans le consensus et dans la neutralité. Et je continuerai ainsi.

Mais, toutefois, ce soir, je souhaite sortir du politiquement correct.

Une association n'est pas non plus un rassemblement de philanthropes, Pour vivre, elle a besoin du soutien de sa municipalité que je remercie. Cependant, cette année, je regrette la frilosité de cette dernière pour nous soutenir dans nos projets : aide financière pour l'Open de France, aménagements de nos espaces extérieurs. Je comprends que les finances communales ne soient pas extensibles mais le CNL est la vitrine de Loctudy. Elle rapporte de l'argent à travers les commerces, les locations et participe à son animation. J'espère que la nouvelle équipe municipale, quelle qu'elle soit, nous soutiendra et nous portera dans nos futurs projets.

Je suis aussi parfois surprise d'entendre sur la place publique certains commentaires et devoir subir des pressions. Je me demande toujours comment une association peu susciter autant de débats inutiles et stériles.

Je sais que présider c'est aussi avoir de l'opposition et c'est tout à fait normal. Cela fait partie du jeu et fait avancer les choses.

Mais notre but à tous n'est-il pas que le CNL vive encore de très belles années ? Et peu importe qui en sera à la barre.

Pour finir, je terminerai par cette citation d'Henri Bergson: « l'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons en faire ».

Vote N°1 procédé à main levée. Contre 0, abstention 0. Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2. Rapport financier 2019 (exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019),

Présentation du rapport financier, l'activité pure du cercle nautique est en développement. Augmentation des frais fixes (location de matériel), baisse des impôts et taxes (le hangar vendu générait 5 000 € de taxes).

Cf PDF joint

Question de M. Evenat sur les subventions de 17 000 euros : comment sont-elles réparties ? 10 000 euros pour la voile (école) et 7 000 € pour les régates (Open de France).

La situation financière est en amélioration mais reste fragile. Il manque 10 000 € pour voir les choses avec sérénité.

Vote N°2 procédé à main levée. Contre 0, abstention 0. Le rapport financier 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Budget prévisionnel 2020, Yann TROLEY directeur

Cf PDF joint

Vote N°3 procédé à main levée. Contre 0, abstention 1. Le bilan prévisionnel est adopté à l'unanimité moins une abstention.

4. Bilan du rapport d'activités 2019, Yann TROLEY

La voile scolaire avec St Gabriel est en nette baisse, augmentation des classes de mer (Rosquerno et Domaine de la Forêt). Une école de Rennes qui reviendra plus certainement dans deux ans vu le coût.

Belle évolution de l'activité Jardin des mers. En août, la météo nous a portée préjudice. Les colonies Thalès se stabilisent. Légère baisse sur l'activité bar toujours en lien avec la météo.

L'école de sport et la voile loisir : une petite baisse avec le groupe de planchistes parti en études supérieures. Mise en place d'une activité sportive d'entretien pendant la période hivernale. Merci à Maxime qui donne de son temps personnel.

Quelques résultats de nos célèbres adhérents : **Cf PDF joint**

Vote N°4 procédé à main levée. Contre 0, abstention 0. Le bilan prévisionnel est adopté à l'unanimité.

5. Bilan Bigouden spot 2019, Maxime COUILLAUD

Cf PDF joint

6. Récapitulatif des régates et activités 2019

Présentation des régates 2019 faite par M. Pigeaud :

Cf PDF joint

Rapport financier des régates par M. Folgoas :

Une perte de 800 € sur l'Open de France avec des bénévoles présents de 8h à 20h. Les petites régates hors saison sont plus rentables pour le club et animent la commune ce qui est plus intéressant pour tout le monde.

Présentation des activités 2020 :

Cf PDF joint

7. Election du tiers sortant et des nouveaux candidats au CA

Le tiers sortant est constitué de : Laure CALLAREC, Dominique GAILLARD, Naïg LE CORRE, Jacques BESNARD et Lucile ACQUITTER.

Laure Callarec et Naïg Le Corre ont fait part de leur démission à la présidente.

Lucile Acquitter, Dominique Gaillard et Jacques Besnard ont fait part du renouvellement de leur candidature.

Vote N°5 Election du Tiers sortant : Lucile Acquitter Contre 0, abstention 0. Elue à l'unanimité.

Vote N°6 Election du Tiers sortant : Dominique Gaillard. Contre 0, abstention 0. Elu à l'unanimité.

Vote N°7 Election du Tiers sortant : Contre 0, abstention 0. Elu à l'unanimité.

Entrée de nouveaux membres au conseil d'administration conformément à l'article 21 des statuts, des places étant disponibles. Se présentent pour entrer au CA : Anna Acquitter, Philippe EVENAT, Sébastien Delacroix, Sébastien Lecerf

Ils se présentent à l'assemblée, chacun ayant exposé leurs motivations par écrit à la présidente.

Vote N°8 Election membre du CA : Mme Anna Acquitter. Contre 0, abstention 0. Elue à l'unanimité.

Vote N°9 Election membre du CA : M. Philippe Evenat. Contre 0, abstention 0. Elu à l'unanimité.

Vote N°10 Election membre du CA : M. Sébastien Delacroix Contre 0, abstention 0. Elu à l'unanimité.

Vote N°11 Election membre du CA : M. Sébastien Lecerf Contre 0, abstention 0. Elu à l'unanimité.

Carole ROPERT indique que l'élection du bureau se déroulera le dimanche 9 février à 10h30 dans les locaux du CNL lors du conseil d'administration.

Mme Zamuner prend la parole et salue les efforts financiers fait par le cercle nautique : « on voit de la rigueur et une ligne directrice avec des objectifs ». Mme Zamuner revient sur le « politiquement pas correct » du discours de la présidente, elle indique que la commune n'a pas failli à son soutien conformément à la convention existante (subventions et agents municipaux). Il n'y a pas de renoncement au soutien que la commune apporte au cercle nautique.

Fin de l'assemblée Générale à 20h25.